

**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 mai 2014

**POINT VII.3 :**  
Compte-rendu des travaux du Conseil scientifique (CS) du 14 mai 2014 exerçant les  
compétences de la Commission de la recherche (CR) :  
demandes de financement exceptionnel sur l'enveloppe Conseil scientifique

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Conseil scientifique du 14 mai 2014

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 20 pour (unanimité) : l'attribution d'un financement exceptionnel de 6720,96€  
afin de finaliser le programme de recherche PARI DINOS  
2012 porté par l'UMR PAM.

Dijon, le 23 mai 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement